

Report of operations under the *Export and Import Permits Act* for the year ended December 31, 1977, pursuant to section 26 of the said Act, Chapter E-17, R.S.C., 1970.

Report of operations under the *International River Improvements Act* for the year ended December 31, 1979, pursuant to section 10 of the said Act, Chapter I-22, R.S.C., 1970.

Report of the Ministry of State for Science and Technology for the fiscal year ended March 31, 1979, pursuant to section 22 of the *Ministries and Ministers of State Act*, Part IV of Chapter 42, Statutes of Canada, 1970-71-72.

Report of the Public Service Staff Relations Board for the fiscal year ended March 31, 1979, pursuant to section 115 of the *Public Service Staff Relations Act*, Chapter P-35, R.S.C., 1970.

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Hayden:

That the proceedings on the order of the day for resuming the debate on the motion for an Address in reply to His Excellency the Governor General's Speech from the Throne addressed to both Houses of Parliament be concluded on the eighth sitting day on which the order is debated.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Croll moved, seconded by the Honourable Senator Fournier (*Madawaska-Restigouche*):

That a special committee of the Senate be appointed to examine and report upon

- (a) the existing retirement age policies affecting workers in both the public and private sectors;
- (b) the social and economic implications of mandatory retirement based on age alone;
- (c) the feasibility of enabling workers, especially elderly citizens, to continue to make a worthwhile contribution to our society through flexible voluntary retirement plans to the extent of their ability and motivation;
- (d) the protection for those over sixty-five against age discrimination in all employment areas; and
- (e) the need for the maximum co-operation of all levels of government, labour unions, business and the public in respect of existing and future retirement age policies and retirement plans;

Rapport concernant les opérations découlant de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* pour l'année terminée le 31 décembre 1977, conformément à l'article 26 de ladite loi, chapitre E-17 S.R.C., 1970.

Rapport des travaux effectués en vertu de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* pour l'année terminée le 31 décembre 1979, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre I-22, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie pour l'année financière terminée le 31 mars 1979, conformément à l'article 22 de la *Loi sur les départements et ministres d'État*, partie IV du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-71-72.

Rapport de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pour l'année financière terminée le 31 mars 1979, conformément à l'article 115 de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*, chapitre P-35, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Frith, propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden,

Que les délibérations à l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement se terminent le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*),

Qu'un comité spécial du Sénat soit constitué pour enquêter et faire rapport sur

- (a) les politiques actuelles relatives à l'âge de la retraite qui affectent les travailleurs des secteurs public et privé;
- (b) les implications sociales et économiques de l'obligation de prendre sa retraite à un certain âge;
- (c) la possibilité de permettre aux travailleurs, plus particulièrement aux personnes âgées, de continuer, grâce à des régimes souples de retraite facultative, à jouer selon leur capacité et leur motivation un rôle utile dans notre société;
- (d) la protection des personnes de plus de soixante-cinq ans contre la discrimination dans tous les domaines de l'emploi; et
- (e) la nécessité d'une collaboration maximale entre tous les niveaux de gouvernement, les syndicats ouvriers, le monde des affaires et l'ensemble de la population en ce qui concerne les politiques actuelles et futures relatives à l'âge de la retraite;